

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-42 du 16 décembre 2019 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930801S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Daniel KIENTZ est nommé directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 9 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 16 décembre 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS